L'ANSE-SAINT-JEAN

-1838-

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE DM2026-005

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, qu'une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le lundi 7 décembre 2026, à 19 h 00, à l'édifice municipal, situé au 3, rue du Couvent.

**Lors de cette séance, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure DM2026-005 concernant l'immeuble situé au 31, chemin Saint-Thomas Nord, correspondant au lot 6 145 545 du cadastre du Québec**.

Cette demande vise à autoriser :

- Un agrandissement de 5,49 M (18 pieds) par 6,81 m (22 pieds), lequel respecte les marges de recul existantes, actuellement dérogatoires, de 4,4m (14 pieds et 5 pouces)
- L'implantation de l'agrandissement dans le prolongement du mur existant, sans aggraver l'empiétement existant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil municipal.

**Donné à L'Anse-Saint-Jean ce 20 novembre 2026.**

**Annick Boudreault, directrice générale / greffière-trésorière.**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)**

**Je, soussignée, Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus le 20 novembre 2026, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 431 du Code municipal du Québec, en affichant une copie au bureau municipal, sur le site Internet de la Municipalité.**

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 novembre 2026.**

**Annick Boudreault, directrice générale / greffière-trésorière**